

BREVET PROFESSIONNEL AMENAGEMENTS PAYSAGERS

NIVEAU 4 (par apprentissage, contrat de professionnalisation ou formation continue)

4 ^{ème} / 3 ^{ème} Orientation ~ BAC PRO Gestion des Milieux Naturels & de la Faune ~ CAPA Jardinier Paysagiste ~ BP Aménagements Paysagers ~ BPREA Polyculture-Elevage	<p>Objectif</p> <p>Former des ouvriers hautement qualifiés dans le domaine du paysage susceptibles d'évoluer vers un poste d'encadrement.</p>
<p>Modalités d'accès</p> <p>Etre âgé(e) de plus de 18 ans Etre titulaire d'un diplôme de niveau 3 (ex : CAP) ou de niveau supérieur ou avoir suivi un cycle complet de second cycle ; à la dernière évaluation d'UC, justifier d'une année d'activité professionnelle à temps plein tous secteurs confondus Pour les personnes ne justifiant pas de diplôme, justifier soit de l'équivalent d'une année d'activité professionnelle à temps plein en rapport avec la finalité du diplôme, soit de l'équivalent de 3 années à temps plein dans un autre emploi. Entretien individuel</p>	
<p>Capacités visées</p> <p>Le BP Aménagements Paysagers est constitué de 6 blocs de compétences :</p> <p>C1- Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager C2- Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement C3- Réaliser des travaux d'entretien des végétaux (travaux de taille, de protection des végétaux, d'amélioration des sols) C4- Réaliser des travaux de mise en place des végétaux (travaux de plantation, de végétalisation par semis) C5- Mettre en place des infrastructures paysagères (murets, clôtures, voies de circulation, terrasses...) C6- S'adapter à des enjeux professionnels particuliers en fonction du contexte régional (à titre indicatif : entretien des bords de rivière, utilisation de la tronçonneuse)</p>	
<p>Contenu de formation</p> <p>Enseignements professionnels : Les enjeux environnementaux et sociétaux du milieu paysager : lien entre secteur paysager et société, travaux paysagers et environnement Le végétal et son milieu : biologie végétale, pédologie, climatologie, reconnaissance des végétaux, techniques paysagères (protection, fertilisation, taille, engazonnement, plantation) Les infrastructures paysagères : maçonnerie paysagère (revêtements, escaliers, murets) Les matériels et équipements des entreprises : entretien courant des petits matériels, maintenance préventive et curative des matériels L'organisation, la préparation technique et matérielle de chantier</p> <p>Enseignements techniques : Réalisation de travaux de mise en place ou d'entretien de végétaux : organisation de chantier, engazonnement, plantation, taille Réalisation de travaux de mise en place ou d'entretien d'infrastructures paysagères : organisation de chantier, maçonnerie paysagère</p> <p>Enseignement général :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Expression et communication • Éducation Socio-Culturelle • Mathématiques • Sport • Bureautique et culture numérique 	

50, Avenue de Rivalta ■ 38450 VIF

Tél. : 04.76.72.51.48 ■ Fax : 04.76.72.43.53 ■ mfr.vif@mfr.asso.fr ■ www.mfrvif.fr ■  www.facebook.com/mfrdevif
Établissement privé de Formation Professionnelle sous contrat avec le Ministère de l'Agriculture ~ habilité à percevoir la taxe d'apprentissage
N° SIRET : 77964004400029 ■ TVA NON APPLICABLE article 293B du CGI

MFR DE VIF

Centre de Formation aux Métiers de l'Environnement

Formation par alternance

CFA N° UAI : 0382438U - N° OF : 82 38 04660 38

	<ul style="list-style-type: none"> • Protection sociale et droit du travail • Gestes et postures – Santé et sécurité au travail • Développement durable
Modalités pédagogiques	Formation qui s'appuie sur l'alternance et le vécu des apprentis en entreprise Apports théoriques en salle avec outils de communication et de projection Mise en situation sur le terrain – Travaux pratiques
Durée	Apprentissage : 13 semaines de cours par an à la MFR à partir de septembre (910 heures sur 2 ans). Formation continue : 26 semaines de cours (910 h) à partir de septembre, 14 semaines de stage (490 heures)
Tarif	En contrat de professionnalisation ou en formation continue : 9,60€/ h En contrat d'apprentissage : Les frais pédagogiques sont gratuits, pris en charge par l'OPérateur de COmpétences de l'entreprise (OPCO) ou par la collectivité. Possibilité d'internat (1560€ par an) ou de demi-pension (676€ par an) Suivant l'OPCO, l'apprenti peut avoir droit à une bourse pour l'achat du premier équipement, une bourse de mobilité, une bourse pour la pension ou la demi-pension (6€ par nuitée, 3€ par repas).
Suivi de l'action	Espace numérique ient pour l'organisation générale de la formation Emargements par les apprentis et le formateur – Suivi avec carnet de liaison – Visite de l'entreprise Bulletins semestriels
Accessibilité	Formation accessible aux personnes en situation de handicap en fonction du diagnostic établi par le référent handicap Réfèrent Handicap : Mme Corinne GAILLARD
Modalités d'évaluation	Evaluation des 6 blocs de compétences par 6 épreuves pratiques ou orales basées sur des situations professionnelles.
Indicateurs de résultat	En 2022 : Taux de réussite à l'examen : 63% Taux de poursuite d'études : 13% Taux d'interruption en cours de formation : 0% Taux d'insertion professionnelle : 63% Taux de rupture des contrats à 2 mois : 0% Taux de rupture des contrats en fin de cycle : 13%
Débouchés	Entrée dans la vie active : salarié de l'aménagement paysager en entreprise privée, en collectivité publique ou en milieu associatif... Poursuite d'études : BTS Aménagements paysagers Acquisition de qualifications complémentaires, CQP (élagage, maçonnerie paysagère...).
Personne à contacter	Mme Marie-Laurence DIJOUX – 04.76.72.51.48

50, Avenue de Rivalta ■ 38450 VIF

Tél. : 04.76.72.51.48 ■ Fax : 04.76.72.43.53 ■ mfr.vif@mfr.asso.fr ■ www.mfrvif.fr ■  www.facebook.com/mfrdevif
Établissement privé de Formation Professionnelle sous contrat avec le Ministère de l'Agriculture ~ habilité à percevoir la taxe d'apprentissage
N° SIRET : 77964004400029 ■ TVA NON APPLICABLE article 293B du CGI